



IN FO CADRES HMP Le travail c'est la santé, A dose normale c'est la conserver !

Le 12 septembre dernier, le syndicat Force Ouvrière d'HMP a participé à la réunion de négociation concernant la mise en place d'un accord collectif relatif au temps de travail des cadres sous convention de forfait jours.

Lors de cette rencontre **Force Ouvrière** a rappelé à la Direction Générale que nous n'étions pas opposés à cet accord mais sous certaines conditions.

La Direction Générale nous a présenté un projet où seul Force Ouvrière a déposé des amendements à savoir :

- Conditions de travail (temps de travail),
- Organisation du travail et charge de travail,
- Equilibre vie familiale et vie professionnelle,
- Application réglementaire en matière de repos,
- Suivi périodique avec possibilité de se faire assister par un représentant du personnel,
- Suivi annuel et bilan de la charge de travail,
- Dispositif d'alerte,
- Mise en place d'une commission de suivi paritaire,
- Etc.

La Direction Générale a pris bonne note de nos revendications (certaines ont reçu un avis favorable) et nous communiquera très prochainement une version modifiée de ce projet d'accord.

Une fois de plus Force Ouvrière a démontré son attachement aux intérêts des Cadres de l'organisme, et a proposé à la Direction générale de se revoir.

Conscient de la nécessité de faire respecter les droits et les attentes des Cadres d'Habitat Marseille Provence, **le syndicat FORCE OUVRIERE** continuera de préserver, de défendre et d'améliorer les conditions sociales de l'ensemble du personnel d'H.M.P.

Le Bureau Syndical